

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

AVIS DE CONVOCATION

A :	M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
	Mme Brigitte Villeneuve	M. Frédéric Asselin
	Mme Nathalie Bellavance	M. Clermont Lévesque
	Mme Marie-Claude Lamarche	M. André Fontaine
	M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
	M. Serge Gagnon	M. Claire Messier
	M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
	M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
	Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 26 OCTOBRE 2015 À 19 H**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (512-10-2015);
2. Adoption de l'ordre du jour (513-10-2015);
3. Appui à la MRC Vaudreuil-Soulanges et la MRC de Coaticook afin de demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de promouvoir des règles plus justes et équitables dans la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles (514-10-2015);
4. Autorisation - création d'un poste de brigadier scolaire à l'intersection des rues Rodrigue et Delorme, secteur La Plaine – école du Boisé (515-10-2015);
5. Autorisation - impositions de suspension sans solde – dossiers BLE-160915-MC, BLE-021015-GT, BLE-021015DR, BLE-091015-DR et BLE-091015-GT (516-10-2015);
6. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (517-10-2015) ;
7. Adoption de soumission – tonte de pelouse – secteurs 1, 2 et 3 pour l'année 2016 (1^{er} avril au 31 décembre) et option de quatre années de renouvellement (2017, 2018, 2019 et 2020) (518-10-2015);
8. Adoption de soumission – tonte de pelouse – grandes surfaces pour l'année 2016 (1^{er} avril au 31 décembre) et option de quatre années de renouvellement (2017, 2018, 2019 et 2020) (519-10-2015) ;

9. Avis de motion – règlement (#628-2) modifiant le règlement numéro 628 de tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité - nouvelle tarification pour les inscriptions de décembre 2015 – activités de loisirs (520-10-2015);
10. Avis de motion – règlement d'emprunt (#647) décrétant la réalisation d'un plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels (521-10-2015);
11. Période de questions;
12. Levée de la séance (522-10-2015).

Donné à Terrebonne, ce 23^e jour du mois d'octobre 2015.

Denis Bouffard, avocat
Greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 OCTOBRE 2015**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 26 octobre 2015 à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Claire Messier
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal
Frédéric Asselin	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Mesdames les conseillères Nathalie Bellavance et Marie-Claude Lamarche et Monsieur le conseiller Marc Campagna.

RÉSOLUTION NO : 512-10-2015
PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR : André Fontaine

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 513-10-2015
PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 514-10-2015

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté de Vaureuil-Soulanges, par la résolution CA 15-06-10-19, demande l'appui du secteur municipal, en particulier celui de la Ville de Terrebonne, afin de promouvoir des règles plus justes et équitables dans la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook ainsi que les Régies intermunicipales d'Acton et des Maskoutains ont signifié par résolution les mêmes préoccupations;

ATTENDU QUE le gouvernement tente à rendre les villes imputables des rejets des ICI (des industries, des commerces et des institutions) et des CRD (construction, rénovation et démolition) en appliquant la clause territoriale, laquelle nous considérons être injuste et inéquitable dans la table des redevances des villes pleines de vigueur économique et industrialisées;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne partage les considérations suivantes issues de la résolution de la Municipalité Régionale de Comté Vaureuil-Soulanges qui se lisent comme suit;

CONSIDÉRANT QUE *les municipalités reçoivent annuellement des sommes importantes provenant du « Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles », c'est-à-dire près de 70 millions \$ en 2014 à l'échelle du Québec;*

CONSIDÉRANT QUE *la redistribution de cette redevance était basée, jusqu'en 2012, sur la population et la performance résidentielle calculées en fonction de la quantité de déchets enfouis par habitant par année (kg/pers);*

CONSIDÉRANT QUE *le calcul de redistribution, depuis 2013, tient également compte de la performance territoriale qui inclut les déchets résidentiels et des ICI provenant du territoire de la municipalité;*

CONSIDÉRANT QUE *la performance territoriale, à compter de l'année 2015, inclura également les déchets issus du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD), toujours à l'échelle d'une municipalité locale;*

CONSIDÉRANT QUE *la redistribution de la redevance régulière, à compter de 2017, sera basée uniquement sur la performance territoriale, incluant les déchets résidentiels, ICI et CRD, exprimée en kg/habitant, tel que présenté dans le tableau ci-dessous;*

Année	Performance résidentielle	Performance territoriale	Matières résiduelles comprises dans la performance territoriale
2013	80 %	20 %	Résidentielles, ICI
2014	60 %	40 %	Résidentielles, ICI
2015	40 %	60 %	Résidentielles, ICI, CRD
2016	20 %	80 %	Résidentielles, ICI, CRD
2017	0 %	100 %	Résidentielles, ICI, CRD

CONSIDÉRANT QUE les municipalités industrielles, avec ce nouveau mode de calcul de redistribution, sont nettement désavantagées;

CONSIDÉRANT QUE l'indicateur de performance territoriale basé sur l'ensemble des matières résiduelles éliminées (résidentiel, ICI et CRD) reflète davantage le degré d'industrialisation et le niveau de construction/démolition d'une municipalité plutôt que sa réelle performance de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la « Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 » prévoyait un programme de reconnaissance environnementale des actions menées par les industries, les commerces et les institutions (ICI). Ne donnant pas les résultats escomptés, le gouvernement décidait de transférer la responsabilité de performance des ICI aux municipalités avec son « Plan d'action 2011-2015 »;

CONSIDÉRANT QUE les données actuelles d'enfouissement sont peu fiables, particulièrement lorsqu'il s'agit de déchets provenant de très petites municipalités qui sont souvent collectés en même temps que les déchets des municipalités voisines;

CONSIDÉRANT QUE ce manque de fiabilité se reflète d'ailleurs par des fluctuations d'enfouissement démesurées et inexplicables, d'une année à l'autre, et ce, peu importe la taille de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la précision des données provient uniquement de la bonne foi des transporteurs qui indiquent la provenance et la nature des déchets apportés dans les lieux d'élimination;

CONSIDÉRANT QUE les postes de transbordement contribuent également à la perte de traçabilité des déchets, étant donné la mise en commun de déchets de diverses municipalités et de divers secteurs avant d'être acheminés dans un lieu d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE les données d'enfouissement résidentiel sont envoyées aux municipalités aux fins de vérification, mais que les données d'enfouissement des ICI et CRD demeurent inconnues et ne sont pas fournies aux municipalités malgré qu'elles influencent grandement le montant du retour des redevances;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales n'ont pas vraiment de pouvoir ni de contrôle sur les déchets produits par les ICI et les CRD;

CONSIDÉRANT QUE la planification régionale s'effectue à l'échelle d'une municipalité régionale de comté (MRC) au minimum et que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) doit inclure des actions pour réduire l'ensemble des déchets enfouis, incluant ceux des ICI et des CRD;

ATTENDU la recommandation CE-2015-1241-REC du comité exécutif du 14 octobre 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie les résolutions des MRC de Vaudreuil-Soulanges et de Coaticook ainsi que les Régies intermunicipales d'Acton et des Maskoutains.

QUE le conseil municipal demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de revoir le calcul de performance territoriale afin d'être plus équitable et de refléter les réalités et les limites de précision des données disponibles et de lui suggérer :

- que la performance " territoriale " compte pour un maximum de 50% du calcul de redistribution;
- que la performance uniquement résidentielle compte pour l'autre 50% afin d'encourager les efforts locaux sur lesquels une municipalité a réellement le pouvoir, considérant que les données d'enfouissement résidentiel sont actuellement beaucoup plus fiables que les données des ICI et CRD.

QUE le conseil municipal demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de fournir aux différentes instances municipales l'ensemble des données d'enfouissement qui seront utilisées pour le calcul de la performance " territoriale " afin que celles-ci soient vérifiées au même titre que la quantité et la destination des déchets résidentiels enfouis envoyées actuellement aux municipalités aux fins de vérification.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Communauté métropolitaine de Montréal, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la MRC Les Moulins, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à la MRC de Coaticook, au député du comté de Masson, Monsieur Mathieu Lemay, au député du comté de Terrebonne, Monsieur Mathieu Traversy, et au député du comté de l'Assomption, Monsieur François Legault.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 515-10-2015

ATTENDU la demande de la Direction de l'école du Boisé, secteur La Plaine, concernant la création d'un poste de brigadier scolaire à l'intersection des rues Rodrigue et Delorme ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2015-1140-REC du comité exécutif du 23 septembre 2015 et la recommandation de la Direction de la police, autorise la création d'un poste de brigadier scolaire à l'intersection des rues Rodrigue et Delorme, secteur La Plaine, et ce, afin de rendre plus sécuritaire cette intersection pour les étudiants de l'école du Boisé.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 516-10-2015

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition de journées ouvrables de suspension sans solde dans les dossiers suivants, et ce, à titre de mesure disciplinaire ;

BLE-160915-MC	20 journées ouvrables
BLE-021015-GT	1 journée ouvrable
BLE-021015-DR	1 journée ouvrable
BLE-091015-DR	3 journées ouvrables
BLE-091015-GT	3 journées ouvrables

ATTENDU les recommandations CE-2015-1236-REC, CE-2015-1237-REC, CE-2015-1238-REC , CE-2015-1264-REC et CE-2015-1265-REC du comité exécutif du 14 et du 21 octobre 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition de journées ouvrables de suspension sans solde à être déterminées par la Direction de l'entretien du territoire dans les dossiers numéros BLE-160915-MC, BLE-021015-GT, BLE-021015-DR, BLE-091015-DR et BLE-091015-GT.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 517-10-2015

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 8 et du 22 octobre 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 8 et du 22 octobre 2015 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 21 :

- 1. D15-1795 Projet d'agrandissement résidentiel
985, rue du Cabernet / lot 2 919 415
Aurelus Wilner**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par District Design, le tout identifié "Annexe # D15-1795".

- 2. D15-1675 Projet de rénovation résidentielle
56-60, rue Chapleau / lot 2 441 960
Kevin Cooper**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le document réalisé par M. Kevin Cooper, le tout identifié "Annexe # D15-1675".

- 3. D15-1955 Projet d'aménagement paysager
766, rue Ernest-S.-Mathieu / lot 2 440 367
Gérard Jubinville**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement extérieur de l'immeuble de type résidentiel selon le plan réalisé par M. Gérard Jubinville, le tout identifié " Annexe # D15-1955".

4. **D15-1813** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
2773, rue de Florilège / lots 4 798 738 et 4 048 917
Francis Martin-Simard

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par M. Marc Ratté et le plan d'implantation réalisé par M. Marc Imbleau, le tout identifié " Annexe # D15-1813 ".

5. **D15-1328** **Projet de construction d'un immeuble industriel**
1061, rue des Forges / lot 5 108 251
Groupe Laval Aubin Itée

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un immeuble à vocation industrielle selon le plan réalisé par Hébert Zurita Danis Smith, le tout identifié "Annexe D15-1328", et ce, aux conditions suivantes :

1. Que le demandeur s'engage à fournir des garanties financières remboursables de 100 000\$ pour le bâtiment et de 50 000 \$ pour l'aménagement paysager dans le but de garantir la conformité des travaux;
2. Que le stationnement situé en façade soit partagé en deux pochettes par l'addition d'aménagements consistant en des ilots de verdure. (Réf : PIIA art. 313);
3. Que la présence du stationnement soit atténuée par un alignement d'arbres espacés de 10 mètres chacun et entrecoupés d'arbustes.

6. **D15-1781** **Projet d'affichage "Shawn Automobiles inc."**
4235, montée Gagnon / lot 2 918 374
Shawn Tourigny-Gaudreau

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Shawn Automobiles inc. " selon le plan réalisé par le demandeur, le tout identifié "Annexe # D15-1781 ".

7. **D15-1917** **Projet de remplacement d'une clôture**
132, rue Gagnon / lot 2 440 215
Serge Gascon

QUE le conseil municipal autorise le projet de remplacement d'une clôture selon le plan réalisé par M. Serge Gascon, le tout identifié "Annexe # D15-1917 ", et ce, à la condition suivante:

1. Que la clôture soit peinte ou teinte à l'intérieur d'un délai d'un an.

8. **D15-1696** **Projet d'affichage "École de conduite Lauzon"**
1916, chemin Gascon / lot 2 442 719
École de conduite Lauzon

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " École de conduite Lauzon" selon le plan réalisé par Enseignes Techno Plus, le tout identifié " Annexe # D15-1696".

- 9. D15-1911 Projet d'agrandissement résidentiel
"Uniplex"
7880, rue des Géraniums / lot 3 334 559
Sylvie Dagenais**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel "Uniplex" selon le plan réalisé par PlaniPlan, le tout identifié "Annexe # D15-1911 ".

- 10. D15-1951 Projet de construction résidentielle : marge
avant secondaire
693, rue Gilles-Carle / lot 5 097 535
Maison Clé D'Or inc.**

QUE le conseil municipal accepte le plan projet d'implantation pour le lot 5 097 535 selon le plan réalisé par M. Jean Lamarche, arpenteur-géomètre, le tout identifié " Annexe # D15-1951 " (marge d'implantation avant secondaire révisée à 3,89 mètres).

- 11. D15-1544 Projet de construction d'une clôture
7600, boulevard Laurier / lot 3 361 961
Securauto-Plus inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire (clôture) avec paysagement complémentaire, selon le plan réalisé par M. Richard Loiseau, le tout identifié "Annexe # D15-1544 ".

- 12. D15-1740 Projet de construction résidentielle "5 Plex
Urbanova"
1156, rue Marie-Gérin-Lajoie / lot 5 186 205
Construction Spo2**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'habitations multifamiliales isolées et jumelées selon les plans, élévations, la planche des matériaux et la grille d'empreinte écologique réalisés par ZN Design et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres, le tout identifié " Annexe # D15-1740 ", à la condition suivante:

1. Au dépôt de plans finaux relativement à la gestion des eaux pluviales, et ce, préalablement à l'émission du permis de construction.

De maintenir à 7 cases l'aire de stationnement d'un projet de construction d'un bâtiment multifamilial de 5 logements sur le lot 5 186 205, alors que le règlement de zonage # 1001 prévoit un minimum de 8 cases (ratio de 1,5 case par logement).

- 13. D15-1612 Projet d'affichage "Beauté Lime & Vanille"
980, boulevard Moody / lot 2 440 097
Créations & Enseignes Robert 2010**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce "Beauté Lime & Vanille" selon le plan révisé, réalisé par Créations & Enseignes Robert 2010, le tout identifié "Annexe # D15-1612".

**14. D15-1621 Projet de rénovation résidentielle : toiture
233, rue Saint-André / lot 2 441 877
Benoit Archambault**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le devis réalisé par M. Benoit Archambault, le tout identifié "Annexe # D15-1621", à la condition suivante :

1. Que le traitement du brisis soit révisé de façon à privilégier l'emploi d'un feuillard apparenté à l'existant, à défaut duquel la tôle pincée sera poursuivie.

**15. D15-1728 Projet d'aménagement paysager en cour
arrière
659-661, rue Saint-Louis / lot 2 438 929
Michel Lortie**

QUE le conseil municipal autorise le projet de réaménagement paysager selon le plan réalisé par M. Michel Lortie, le tout identifié "Annexe # D15-1728 "

**16. D15-1596 Projet d'affichage "Coiff moé"
1015, boulevard des Seigneurs / lot
2 442 606
Coiff moé**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Coiff moé " selon le plan réalisé par le demandeur, le tout identifié " Annexe # D15-1596 ", à la condition suivante :

1. Que les lettres " Coiff moé " qui composent l'enseigne soient représentées sous forme de lettres détachées comportant une épaisseur minimale de 2,5 centimètres d'épaisseur.

**17. D15-1823 Projet de rénovation résidentielle
562-564, boulevard de Terrebonne / lot
2 440 670
Joseph Leconte-Alexis**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par M. Joseph Leconte-Alexis, le tout identifié "Annexe # D15-1823".

**18. D15-1563 Projet de rénovation commerciale
976, boulevard Moody / lot 2 440 097
153287 Canada inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation commerciale selon le plan révisé, réalisé par le Groupe Rousseau Lefebvre, le tout identifié " Annexe # D15-1563 ".

**19. D15-2043 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
2210, rue Philippe-Chartrand / lot 1 888 011
Yvan Carignan**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sans garage, selon les plans, élévations et perspectives réalisés par Maisons usinées Côté et le plan d'implantation réalisé par M. Yves Carignan, le tout identifié « Annexe D15-2043 ».

**20. D15-1729 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
3293, chemin Saint-Charles / lot 5 644 635
Luc Girard**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans révisés, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Mme Louise Amirault, architecte, le tout identifié « Annexe D15-1729 » et autorise la construction d'un garage détaché selon le plan révisé, réalisé par Mme Louise Amirault, architecte, le tout identifié « Annexe D15-1729 ».

**21. D15-2002 Projet de rénovation commerciale
635, boulevard des Seigneurs / lot 2 440 314
Immeubles Lemieux inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation commerciale selon le plan révisé, réalisé par M. Jean-Marc Coursol, le tout identifié « Annexe D15-2002 », conditionnellement aux éléments suivants :

- 1- Que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable de 35 000\$ pour le bâtiment et de 5 000\$ pour l'aménagement paysager afin d'assurer la conformité de réalisation desdits travaux ;
2. Que l'aménagement paysager soit effectué dans l'année suivant l'émission du permis.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 518-10-2015

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la tonte de pelouse – secteurs 1, 2 et 3 pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9066) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 16 septembre 2015 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 6 octobre 2015 à 11 h 01, à savoir :

	LOT 1 (t.t.c.)	LOT 2 (t.t.c.)	LOT 3 (t.t.c.)
Les Entreprises Daniel et fils inc.	55 902,65\$ <i>corrigé</i>	--	--
9200-2427 Québec inc. (Paysagiste Montréal)	100 332,36\$	45 938,48\$	91 444,85\$
Gazon Rive-Nord	71 383,39\$	47 408,52\$	67 407,93\$
Lee Ling Paysagement	104 638,30\$	70 439,02\$	100 153,89\$
Les paysagements Lumi-Vert inc. (LV construction)	111 805,31\$	74 420,36\$	104 508,41\$
9273-5927 Québec inc. (Les entreprises Mobile)	134 166,38\$	85 996,85\$	122 274,84\$
Embellissements Roli-Vert inc.	180 608,57\$	115 764,99\$	164 600,74\$

ATTENDU QUE les soumissions des sociétés Les Entreprises Daniel et fils inc. (lot 1), 9200-2427 Québec inc. (Paysagiste Montréal) (lot 2) et Gazon Rive-Nord (lot 3) se sont avérées les plus basses conformes selon le rapport daté du 7 octobre 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 19 octobre 2015 ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-1272-REC du comité exécutif du 21 octobre 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte les soumissions suivantes :

- de la société **LES ENTREPRISES DANIEL ET FILS INC.**, datée du 2 octobre 2015, pour la tonte de pelouse, lot 1, le tout pour un montant total de 48 621,57\$ (taxes en sus) ;
- de la société **9200-2427 QUÉBEC INC. (PAYSAGISTE MONTRÉAL)**, datée du 2 octobre 2015, pour la tonte de pelouse, lot 2, le tout pour un montant total de 39 955,19\$ (taxes en sus) ;
- de la société **GAZON RIVE-NORD**, datée du 25 février 2014 (*date erronée*), pour la tonte de pelouse, lot 3, le tout pour un montant total de 58 628,33\$ (taxes en sus) ;

et ce, pour des contrats d'une durée d'un (1) an, à compter du 1^{er} avril 2016 au 31 décembre 2016 (saison de végétation) avec quatre (4) options de renouvellement, à savoir, pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 519-10-2015

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la tonte de pelouse – grandes surfaces pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9067) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 16 septembre 2015 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 6 octobre 2015 à 11 h 10, à savoir :

Les entreprises Daniel et fils inc.	25 250,23\$ t.t.c.
Gazon Rive-Nord	29 857,59\$ t.t.c.
Les paysagements Lumi-Vert inc. (LV construction)	35 558,32\$ t.t.c.
9113-7752 Québec inc. / Pavages Inter-Pavé	39 436,43\$ t.t.c.
Embellissements Roli-Vert inc.	39 516,64\$ t.t.c.
9273-5927 Québec inc.	50 699,38\$ t.t.c.
Les entreprises Mobile	

ATTENDU QUE la soumission de la société Les entreprises Daniel et fils inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 7 octobre 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 19 octobre 2015 ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-1273-REC du comité exécutif du 21 octobre 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **LES ENTREPRISES DANIEL ET FILS INC.**, datée du 2 octobre 2015, pour la tonte de pelouse – grandes surfaces, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an, à compter du 1^{er} mai 2016 au 30 septembre 2016, (saison de végétation) avec quatre (4) options de renouvellement, à savoir, pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020, le tout pour un montant de 21 961,50\$ (taxes en sus).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 520-10-2015

Le conseiller Jean-Guy Sénécal donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 628-2) modifiant le règlement numéro 628 concernant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité afin d'adopter une nouvelle tarification pour les inscriptions de décembre 2015 pour les activités de loisirs.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 521-10-2015

Le conseiller Stéphane Berthe donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 647) décrétant la réalisation d'un plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels et prévoyant un emprunt n'excédant pas 250 000\$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 522-10-2015

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
